



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relations avec la Turquie

Question au Gouvernement n° 3442

Texte de la question

RELATIONS AVEC LA TURQUIE

M. le président. La parole est à Mme Amélia Lakrafi.

Mme Amélia Lakrafi. Ma question s'adresse à M. Franck Riester, ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.

M. Michel Herbillon. Enfin, c'est le Premier ministre qui va répondre !

Mme Amélia Lakrafi. La France, fidèle à ses valeurs de partage et d'ouverture, a toujours créé des passerelles entre les mondes. Par sa diplomatie culturelle, elle construit des ponts entre les civilisations à l'instar de l'Institut du monde arabe à Paris et du musée du Louvre Abou Dhabi. Elle entretient des relations anciennes et étroites avec tout le monde musulman et, sur la scène internationale, elle prend régulièrement la défense des minorités persécutées, notamment musulmanes. Au Moyen-Orient, elle est aux côtés des peuples, comme dernièrement au Liban ou en Irak.

Ces relations fraternelles sont aujourd'hui attaquées par ceux qui propagent des messages de haine. Ceux qui insultent notre Président de la République et appellent au boycott des produits français sont porteurs d'un projet qui n'a rien à voir avec la défense du culte musulman, librement pratiqué en France.

Les Français, ceux de l'Hexagone, d'outre-mer et de l'étranger, attendent un message. Il faut dire qu'il existe sur notre sol un islam radical dont l'objectif politique est de diviser notre société et de refuser nos lois.

Lors de l'hommage national à Samuel Paty, le Président de la République a prononcé des mots clairs et acceptables par tous : « Nous ne renoncerons pas aux caricatures, aux dessins. Nous cultiverons la tolérance, nous continuerons ce combat pour la liberté. Chacun devrait le comprendre, ici comme ailleurs. »

M. Fabien Di Filippo. C'est du commentaire !

Mme Amélia Lakrafi. Dans ces propos, il n'y a ni offense, ni volonté de blesser ou de stigmatiser, mais l'affirmation de ce que nous sommes collectivement en tant que nation, en tant que peuple, en tant qu'hommes et femmes libres.

Le République protège l'exercice du culte, mais jamais la foi ne doit être au-dessus de la loi. Monsieur le ministre délégué, quelles actions la diplomatie française compte-t-elle entreprendre pour continuer de porter notre message d'amitié dans le monde, tout en affirmant que jamais notre pays ne reniera son idéal de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.

M. Franck Riester, *ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.* La France, je l'ai dit à l'instant, est déterminée à défendre ses valeurs et à lutter contre l'islam radical. Nous sommes déterminés aussi à expliquer la politique de la France à tous nos partenaires, particulièrement ceux du monde musulman.

Nos ambassadeurs ont donc pris les contacts nécessaires pour expliquer la politique de la France, et se sont rapprochés des entreprises victimes du boycott de leurs produits – boycotts qui sont, je dois le dire, très circonscrits.

Nous expliquons que la politique de la France est de défendre ses valeurs de liberté, notamment de liberté d'expression, et de lutter contre l'islam radical, mais en aucun cas d'attaquer l'islam. Bien évidemment, les musulmans sont libres de pratiquer leur culte. Bien évidemment, en France, ils sont des citoyens à part entière.

Nous le rappelons, face aux calomnies et aux manipulations de l'information, notamment celles d'origine turque, sur certains réseaux sociaux, qui conduisent des personnes à penser, en toute bonne foi, que la France attaquerait l'Islam.

Nous réaffirmons que la politique de la France est celle d'une république ouverte et libre, où tous les cultes peuvent être pratiqués librement, et où chaque entreprise a le droit de vendre ses produits à l'international en toute liberté. Telles sont les démarches menées actuellement par le réseau diplomatique de la France, pour faire cesser le boycott de ces produits. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Amélia Lakrafi](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3442

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur et attractivité

Ministère attributaire : Commerce extérieur et attractivité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 octobre 2020](#)